

Des diplômés créateurs d'entreprise

Du diplôme à l'entrepreneuriat

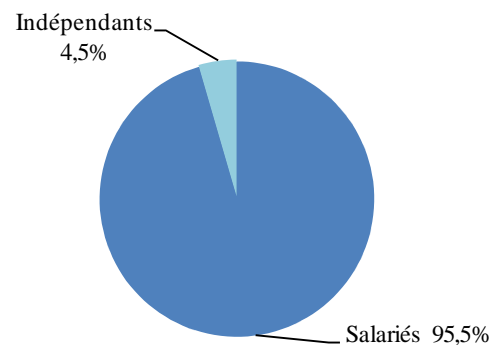
Parmi l'ensemble des diplômés en 2010 de DUT, licence professionnelle, et master, 1612 ont occupé au moins un emploi trente mois après l'obtention de leur diplôme. Parmi eux, 73 ont créé leur entreprise, soit 4,5 %. Les diplômés de 2009 étaient 4,7 % dans ce cas.

Les lauréats d'un DUT ou d'une licence professionnelle sont plus souvent créateurs d'entreprise que les autres (6 % contre 3 % pour les titulaires d'un master). Or pour les masters, seuls les diplômés de formation initiale sont enquêtés (cf méthodologie). Et, les diplômés sous le régime de la formation continue sont plus souvent créateur d'entreprise que les autres (13 % contre 4 %). Ce qui peut expliquer un taux moindre pour les masters.

Les non-salariés, indépendants sont majoritairement des hommes : 63 %, contre 52 % pour les salariés. De plus les créateurs de licence professionnelle sont plus âgés que les salariés de 4,2 ans en moyenne, écart sans doute lié à leur statut à l'inscription. En revanche l'origine sociale des diplômés ne semble pas intervenir.

Pour près de sept créateurs sur dix, leur emploi d'indépendant correspond à leur premier poste suite à l'obtention du diplôme. Les autres ont occupé au moins un emploi entre l'obtention du diplôme et leur création d'activité. Les diplômés accédant directement au statut d'indépendant, suite à l'obtention de leur diplôme, sont plus âgés que ceux qui occupent un emploi salarié avant (27,6 ans contre 22,1 ans), et ils sont 24 % à être issus d'une formation suivie sous le régime de la formation continue alors qu'aucun des autres n'est dans ce cas. Leur temps d'accès à l'emploi est également plus long : près de 6 mois contre 4 mois pour les autres. On peut supposer que les démarches à la création d'entreprise retardent leur accès à l'emploi, ou encore qu'ils créent leur propre activité faute de trouver un emploi salarié sur un marché du travail hostile.

Part des indépendants
parmi les diplômés ayant occupé au moins un emploi



Source : Enquête insertion des diplômés 2010, UPEMLV, 2013

Des formations diverses, des domaines d'activités concentrés

Certains domaines d'activités conduisent plus que d'autres au statut d'indépendant. C'est, par exemple le cas des métiers artistiques (graphiste, illustrateurs, dessinateur, plasticien ...) pouvant exercer en freelance, mais également certains métiers du multimédia ou encore de l'immobilier. Toutefois, les créateurs ne sont pas issus d'une formation en particulier.

En effet, ils sont répartis sur 38 % des diplômes. Et au sein d'un diplôme, la proportion de créateurs varie de 29 % à 1 %.

Bien que relevant d'activités très diversifiées, les entreprises créées sont concentrées sur trois principales, selon la Nomenclature d'Activités Française (NAF) :

- ✓ celles des *Activités spécialisées, scientifiques et techniques* (21 % des entreprises créées) et recouvrant des métiers tels que consultant en énergie, architecte urbaniste, dessinateur industriel, dessinateur décorateur...

- ✓ de l'*Information et communication* (20 %) avec des métiers d'infographiste, d'intégrateur HTML, ou encore de producteur...

- ✓ et enfin la section relevant du commerce¹ (18 %) regroupant les métiers d'antiquaire, de commercial, de créateur de bijoux...

¹ Section Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles de la Nomenclature d'Activités Française.

Méthodologie

Cette étude porte sur la création d'activité des diplômés de DUT, de licence professionnelle et de master à l'UPEMLV en 2010. Il s'agit d'une exploitation de la base de données d'enquête sur l'insertion professionnelle et le parcours des diplômés.

En effet, dans le cadre de l'enquête annuelle des diplômés de l'UPEMLV, ces derniers ont été contactés par téléphone, et dans une moindre mesure par mail, entre janvier et mars 2013 afin d'évaluer leur parcours depuis l'obtention de leur diplôme et d'analyser leur situation professionnelle au 1^{er} décembre 2012 (soit en moyenne 30 mois après l'obtention du diplôme). L'enquête exhaustive a permis de retracer les parcours de 75 % des diplômés de DUT, de licence professionnelle et de Master.

Tous les diplômés de licence professionnelle et de DUT sont concernés par l'enquête, et seuls les diplômés de formation initiale en master.

L'évaluation de l'insertion professionnelle des diplômés concerne ceux n'ayant au plus que le diplôme obtenu en 2010, à faire valoir sur le marché de l'emploi. Aussi, les étudiants ayant validé, par la suite, un diplôme de niveau équivalent ou supérieur à celui obtenu en 2010 à l'UPEMLV ne sont pas pris en compte pour les données relatives à l'emploi.

Des créateurs satisfaits de leur situation

En dehors de leur statut, les non-salariés se distinguent aussi des salariés par le fait qu'ils exercent, 30 mois après l'obtention du diplôme, leurs activités plus souvent en province (34 % contre 22 % pour les salariés). Ils sont globalement satisfaits de la correspondance entre leur diplôme et leur emploi puisque 87 % d'entre eux considèrent que leurs missions correspondent à leur niveau d'études, contre 78 % pour les salariés. De même 74 % des indépendants déclarent que les enseignements qu'ils ont suivis durant leur formation à l'UPEMLV, correspondent aux compétences qu'ils doivent mettre en œuvre dans leur emploi, contre 67 % pour les salariés. Néanmoins les écarts sont moins ténus si on ne considère que les salariés non déclassés²

Satisfaction des diplômés face à leur emploi

	Part des diplômés se déclarant « tout à fait d'accord » ou « assez d'accord »	
	Mes missions correspondent à mon niveau d'études	Les enseignements que j'ai suivis en correspondent aux compétences que je dois mettre en œuvre dans mon emploi
Salariés	78%	67%
Non-salariés	87%	74%

Source : Enquête insertion des diplômés 2010, UPEMLV, 2013

L'analyse de la création d'activité reste à ce stade assez limitée. En effet, l'enquête annuelle, portant sur l'insertion et le parcours des diplômés de l'UPEMLV, n'étant pas axée sur la problématique particulière des créateurs d'entreprises, l'exploitation statistiques et les analyses sur le sujet sont restreintes. Par exemple le statut juridique de l'entreprise, le nombre de salariés de l'entreprise, le bénéfice d'éventuelles aides à la création d'entreprise...etc, ne sont pas des points abordés dans les enquêtes d'insertion.

Pour aller plus loin

THEOPHILE Nadine

Insertion moins aisée pour les diplômés de licence professionnelle 2010

Université de Marne-la-Vallée, OFIPE résultat n°125, mai 2013

GAUTIER Cécile

Diplômés 2010 de DUT : quelles poursuites d'études ?

Université de Marne-la-Vallée, OFIPE résultat n°126, juin 2013

GAUTIER Cécile

De bonnes conditions d'emplois pour les diplômés de master 2010

Université de Marne-la-Vallée, OFIPE résultat n°127, juin 2013

² On considère un diplômé comme déclassé si son emploi relève de la PCS des employés ou des ouvriers pour les diplômés de DUT et de licence professionnelle. Un diplômé de master est considéré comme déclassé si son emploi relève de la PCS des professions intermédiaires, des employés ou des ouvriers.